



Collectif associatif  
« Vallée de la Seine à Vélo, de la source à la mer »  
c/o CYCLOTRANSEUROPE  
32, rue Raymond Losserand 75014 PARIS

Paris, le 7 Mars 2024

**Monsieur le Commissaire enquêteur**  
**Enquête publique SDRIF-E de la Région Ile-de-France**

**Objet : SDRIF-E et Schéma National des Véloroutes**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le Collectif associatif « Vallée de la Seine à vélo – de la source à la mer », regroupant 8 associations de cyclotouristes et d’usagers de la bicyclette<sup>1</sup>, tient à faire connaître à la Commission d’enquête publique du SDRIF-E les observations suivantes :

Le dossier préalable à la Déclaration d’Utilité Publique – Ile-de-France objectif 2040 – ne mentionne que très marginalement les différentes véloroutes actuelles ou en projet qui traversent la région. Celles-ci sont pourtant inscrites au Schéma National de Véloroutes (SNV), schéma qui a fait l’objet de l’arrêté du 22 décembre 2020. Le texte de l’arrêté et la carte qui l’accompagne ont été publiés au Journal Officiel de la République française du 22/01/2021, et une dernière carte a été mise à jour en 2023.

En effet, le SNV a inscrit, dans la région Ile-de-France, sept véloroutes nationales ou internationales : la Scandibérique (EV3), l’Avenue verte Londres-Paris (V16), la Véloroute du Nord (V32), la Véloscénie (V40), l’itinéraire Paris-Strasbourg (V52), le Chemin des flotteurs (V55) à l’est de Montereau le long de l’Yonne, et la Seine à Vélo (V33).

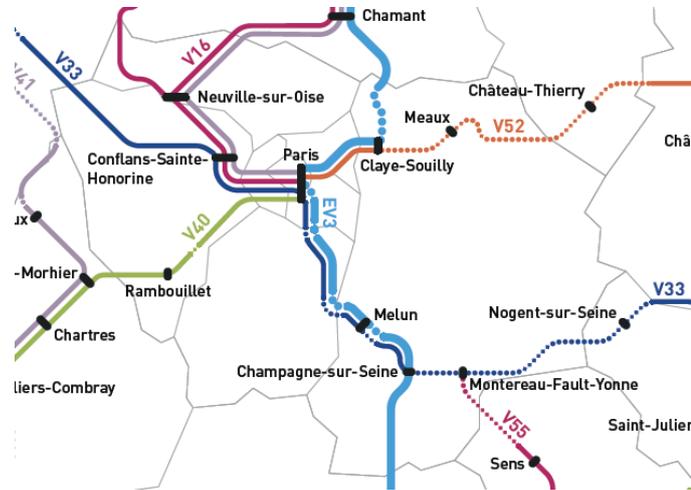
Ces projets sont d’ores et déjà portés par nombreuses collectivités. Pourtant, aucun document de planification ni de contractualisation d’échelle régionale n’en confirme l’existence et n’en soutient la mise en œuvre. Dans le SDRIF-E, il est regrettable que ces tracés, porteurs d’itinéraires à même de participer à une mobilité décarbonée, au développement du slow tourisme et au développement des territoires, n’y soient inscrits de manière claire et explicite. Cela aurait pour effet de garantir la continuité des tracés, de renforcer la confiance des collectivités et des organismes concernés (VNF par exemple) ainsi

---

<sup>1</sup> Les associations membres du Collectif Vallée de la Seine à Vélo sont : Association pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V), CycloTransEurope, Fédération Française de cyclotourisme (FFCT), Fédération pour les Circulations Douces en Essonne (FCDE), Melun Agglo à Vélo, Partage ta Rue 94, Vélo Sud 77, La Vie à Vélo

que leur implication pour une bonne cohérence des aménagements à venir. Cela doit aussi permettre à ce que la politique nationale en faveur des véloroutes soit pleinement prise en compte dans la continuité des documents d'urbanisme de la région d'Ile-de-France.

Vous trouverez ci-contre un extrait du schéma synthétique tel qu'il a été publié en 2023 par Vélo § Territoires, organisme qui assure la coordination du Schéma national des Véloroutes.



**En conséquence, le Collectif associatif « Vallée de la Seine à vélo – de la source à la mer » demande que toutes ces véloroutes nationales (et même européenne dans le cas de la Scandibérique) figurent explicitement sur une carte du SDRIF-E.**

Plus particulièrement, la véloroute Seine à vélo (V33), qui existe en grande partie dans la partie aval du fleuve, nécessite un prolongement à l'amont de la Seine, entre Paris, Melun, Montereau, Nogent-sur-Seine et au-delà. Le principe est inscrit et soutenu par le Plan vélo de la Seine-et-Marne. Le Collectif est particulièrement soucieux de **la continuité de la V33 entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, section qui est très impactée par le projet (inscrit au SDRIF-E) de mise à grand gabarit de la Seine. Le collectif demande que les cyclistes puissent circuler sans discontinuité et sans détours importants lors de la réalisation de ce projet.**

Pour le Collectif « Vallée de la Seine à Vélo, de la source à la mer » :

Anca Duguet, AF3V - Ile-de-France

